

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-469-1935 commission

n° 22-469-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 décembre 1935

Numéro JO

n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro

31 décembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

la Commission chargée conformément à l'article 6 du décret du 25 mai 1912 portant création d'une Chambre de commerce à la Côte Française des Somalils, de dresser la liste des électeurs de la chambre de commerce de Djihouti, pour l'année 1936, est composée de la façon suivante : M. Derbès, chef des bureaux du Secreteriat général president; MM.Callard president de la chambre de commerce :Coliot. chef du fmirenu des finances Sariilos, commercant etranger, membres, la Commission réunira sur la convocation dec son président, qui présentera la liste des électeurs à l'approbution du Gouverneur en Conseil d'administration.